

Présidentielle du 29 novembre : Le fils de Bila a l'onction des grands juges

Écrit par L'Observateur paalga

Mercredi, 16 Décembre 2015 10:10 - Mis à jour Mercredi, 16 Décembre 2015 10:24



Un peu plus de deux semaines après la publication des résultats provisoires des élections couplées présidentielle et législatives par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Conseil constitutionnel a procédé hier mardi 15 décembre à la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 29 novembre 2015. Sans surprise, les grands juges ont confirmé le « Win vouka » ou coup K.-O. de Roch Marc Christian Kaboré, avec une légère variation de 53, 49 à 53, 46. Cerise sur le gâteau : aucun candidat n'a introduit de recours contre la régularité du scrutin.

Le Conseil constitutionnel, à travers son audience solennelle portant sur la proclamation des résultats définitifs de l'élection du mardi 15 décembre, a certifié l'élection de Roch Marc Christian Kaboré à la présidence du Faso. En rappel, en matière électorale, le Conseil constitutionnel a pour mission de contrôler la régularité, la transparence et la sincérité des élections présidentielles. Il est également juge du contentieux électoral et proclame les résultats définitifs.

Par ailleurs, il est aussi juge du contentieux relatif à l'élection du Président du Faso. A ce titre, le code électoral lui confère trois titres de compétence : les recours contre l'éligibilité des candidats, les recours contre la régularité du scrutin et les recours contre la régularité du dépouillement.

Présidentielle du 29 novembre : Le fils de Bila a l'onction des grands juges

Écrit par L'Observateur paalga

Mercredi, 16 Décembre 2015 10:10 - Mis à jour Mercredi, 16 Décembre 2015 10:24

Si les recours contre l'éligibilité des candidats ont inondé le Conseil avant le scrutin, après le déroulement des opérations électorales, en revanche, les différents candidats ont décidé de faciliter la tâche au président Kassoum Kambou et à ses collaborateurs, en leur épargnant les deux autres types de recours à eux offerts.

Voici les chiffres et résultats définitifs de la présidentielle donnés par le Conseil constitutionnel lors de son audience solennelle du 15 décembre 2015.

- Nombres d'électeurs inscrits : 5 517 016
- Nombre d'électeurs votants : 3 302 882
- Taux de participation : 59,87%
- Bulletins nuls : 180 419
- Suffrages exprimés : 3 122 463
- Majorité requise 1er tour : 1 561 233

L'Observateur paalga